



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1369**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13160- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - 1ER TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - 1ER TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2002.1247 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal avait approuvé les termes des conventions à passer avec la Direction Diocésaine pour déterminer les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des huit écoles privées du 1er degré sous contrat et le mode de calcul de ce forfait.

Une convention quadripartite, signée par Madame le Maire, le Directeur Diocésain, le Président de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C.) et chaque Directeur d'Ecole concernée a donc été établie.

Ces conventions, précisent notamment le montant des forfaits élémentaires et maternelles et les modalités de revalorisation annuelle, à savoir : indice Insee des prix à la consommation – référence mois d'août.

Pour l'année 2009/2010 les forfaits pris en compte étaient les suivants :

- Forfait maternelle 1 198,52 €
- Forfait élémentaire 529,41 €

L'indice INSEE des prix à la consommation, Août 2010 fait apparaître une variation de + 1,3 %.
Les forfaits réévalués à prendre en compte sont donc les suivants :

- Forfait maternelle 1 214,10 €
- Forfait élémentaire 536,29 €

Par ailleurs, je vous précise que, cette année, une nouvelle école privée est passée sous contrat d'association pour une classe de maternelle. Il s'agit de l'école privée juive d'Aix-en-Provence qui compte 13 élèves aixois.

L'effectif des écoles privées sous contrat d'association pour l'année en cours est de : **1 407 élèves**, soit :

- -501 enfants en maternelle
- -906 enfants en élémentaire

Compte tenu des nouveaux textes en vigueur (*circulaire n° 2007-142 du 27/08/2007 et arrêt du Conseil d'Etat du 2 juin 2010*) une réévaluation du montant de la contribution communale est actuellement en cours, en concertation avec l'O.G.E.C.

Toutefois, au vu des délais nécessaires à cette réévaluation, je vous propose, pour le 1er trimestre 2010/2011 de maintenir le système de calcul actuel à savoir :

- dépense pour le 1er trimestre 2010/2011 : **364 714,28 €**.

Vous trouverez, en annexe, un tableau détaillé de la dépense par école privée.

Je vous précise que dans le courant du 1er trimestre 2011 une réévaluation du forfait sera effectuée pour l'année scolaire 2010/2011.

Le montant versé pour le 1er trimestre, soit 364 714,28 €, sera réajusté en fonction du nouveau forfait déterminé. De nouvelles conventions définissant les modalités de participation seront établies avec chaque école concernée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, pour le 1er trimestre 2010/2011, le maintien du système actuel d'évaluation du forfait
- **DECIDER** l'augmentation des forfaits suivant l'indice INSEE – mois d'Août 2010, soit + 1,3 %, à savoir :

Forfait maternelles : **1 214,10 €**

Forfait élémentaires : **536,29 €**

- **DIRE**, que la dépense en résultant, pour le 1er trimestre 2010/2011, soit la somme de :
364 714,28 € sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2010 –
compte budgétaire 92213 6558 1684 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE**, que dans le courant du 1er trimestre 2011 un nouveau forfait sera établi pour les écoles privées maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2010/2011 avec réajustement, si nécessaire, du 1er trimestre scolaire 2010/2011 à régulariser au versement du 2e trimestre scolaire 2010/2011.

2010.1369 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - 1ER TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Présents et représentés	: 48
Présents	: 40
Abstentions	: 2
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, Mme Reine MERGER, Mme Danielle SANTAMARIA, M. Jules SUSINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

FORFAIT 2010/2011								
VERSEMENT 1er TRIMESTRE 2010/2011								
<i>Ecoles privées du 1er degré sous contrat d'association</i>								
ÉCOLES	ÉLÉMENTAIRES			MATERNELLES			total annuel	VERSEMENT POUR LE 1ER TRIMESTRE 2010/2011
	NBRE ENFANTS	FORFAIT UNITAIRE	MONTANT TOTAL	NBRE ENFANTS	FORFAIT UNITAIRE	MONTANT TOTAL		
LA NATIVITE	174	536,29	93 314,46	61	1 214,10	74 060,10	167 374,56	55 791,52
STE CATHERINE	103	536,29	55 237,87	53	1 214,10	64 347,30	119 585,17	39 861,72
STE BERNADETTE	114	536,29	61 137,06	65	1 214,10	78 916,50	140 053,56	46 684,52
JEANNE D'ARC	83	536,29	44 512,07	42	1 214,10	50 992,20	95 504,27	31 834,76
SACRE CŒUR	136	536,29	72 935,44	66	1 214,10	80 130,60	153 066,04	51 022,01
ST FRANCOIS	92	536,29	49 338,68	66	1 214,10	80 130,60	129 469,28	43 156,43
ST JOSEPH	82	536,29	43 975,78	25	1 214,10	30 352,50	74 328,28	24 776,09
STE GENEVIEVE	122	536,29	65 427,38	110	1 214,10	133 551,00	198 978,38	66 326,13
ECOLE PRIVEE JUIVE	0			13	1 214,10	15 783,30	15 783,30	5 261,10
TOTAL	906	4 290,32	485 878,74	501	10 926,90	608 264,10	1 094 142,84	364 714,28